BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION

Coordonnées du chargé d'affaires :
Les Bureaux du Parc
Allée de Barcelone
Bât C
66350 TOULOUGES
nabil.bounceur@bureauveritas.com

V. réf :
N. réf : RICT a n° 0
N° affaire : **28838477/1**
Mission(s) signée(s) : **L + LE + PS + SEI + STI**

Chargé d'affaire : Nabil BOUNCEUR
Diffusé par : Nabil BOUNCEUR

Affaire :
66 - PERPIGNAN - GENDARMERIE - CARROSSER
PERPIGNAN - Bâtiment Carrosserie Gendarmerie
25 Avenue Georges Guynemer
66100 Perpignan

Destinataire :
SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES COMPTES

139 RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Rapport Initial de Contrôle Technique

En date du 22/06/2026



Ce rapport comporte 22 pages dont une page de garde.

Ce rapport est partiel, voir le détail du contenu dans le Sommaire, page suivante.

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© - 07/2018 – Toute reproduction interdite

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - - - - - 3
2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE - - - - - 4
3. DOCUMENTS EXAMINÉS - - - - - 6
4. REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET - - - - - 7
5. LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE - - - - - 10

Mission / Chapitre / *Intervention technique*	Date d'envoi	Version
L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables		
☑ L - Solidité des ouvrages et élements d'équipements Nabil BOUNCEUR - Généraliste	22/06/2026	V0
LE - Solidité des existants		
☑ LE - Solidité des ouvrages et élements d'équipements existants Nabil BOUNCEUR - Généraliste	22/06/2026	V0
SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH		
☑ SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie Nabil BOUNCEUR - Généraliste	22/06/2026	V0
☐ SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques		
☐ SEI-TB - Thermique, gaz, grandes cuisines - vérifications techniques		
☐ SEI-EL - Electricité - Eclairage - vérifications techniques		
☐ SEI-TM - Ascenseurs - Escaliers mécaniques - vérifications techniques		
☐ SEI-Cdt - Dispositions IN, TB, TM complémentaires du Code du travail.		
STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels		
☐ STI-CC - Sécurité des personnes hors incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels		
☑ STI-IN - Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels Nabil BOUNCEUR - Généraliste	22/06/2026	V0
☑ STI-TB - Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires et industriels Nabil BOUNCEUR - Généraliste	22/06/2026	V0
☑ STI-EL - Installations électriques dans les bâtiments tertiaires et industriels Mike CLIMENT - Electricité	24/06/2026	V0
☑ STI-TM - Ascenseurs dans les bâtiments tertiaires et industriels Nabil BOUNCEUR - Généraliste	22/06/2026	V0
PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme		
☑ PS - Protection parasismique des bâtiments Nabil BOUNCEUR - Généraliste	22/06/2026	V0

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Opération

Designation de l'opération : 66 - PERPIGNAN - GENDARMERIE - CARROSSER - PERPIGNAN - Bâtiment Carrosserie

Agence	AG CONSTRUCTION OCCITANIE	Adresse chantier	25 Avenue Georges Guynemer
Service	CB0796192	Ville	Perpignan
N° de convention	28838477	Département	Pyrénées-Orientales
signée le	10/09/2025		

Début des travaux		Valeur prévisionnelle des travaux	584000 €(HT)
Délai			

Maître de l'Ouvrage	SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES COMPTES 139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12

Missions

Nature des missions confiées

Suivant le contrat établi, notre prestation comprend l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous (se référer au contrat pour les modalités spécifiques de chaque mission)

L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
PS	Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH
STI	Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

Etendue de la mission :

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Date de dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux prise en compte (à défaut, référentiel applicable au) : 02/03/2026

- **CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

 Bâtiment Regis à la règlementation du code du travail

- **AFFECTATION DES LOCAUX**

 Hangar réparation carrosserie

- **DESCRIPTION ARCHITECTURALE**

 construction d'un atelier de carrosserie d'une surface de à simple RDC disposant d'un garage carrosserie, un local stockage pièces, un local 2 roue, et local déchets

- **DESCRIPTION DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS**

 - Fondations : Sans objet dans le cadre des travaux

 - Structure : Sans objet dans le cadre des travaux

 - Clos : Sans objet dans le cadre des travaux

 - Couvert : Sans objet dans le cadre des travaux

 - Equipements techniques :

 Installations électriques : Réseau BT 220/380 V - L'établissement est alimenté depuis le réseau de distribution public par un comptage à puissance surveillée. Un TGBT puis des tableaux divisionnaires regroupent l'ensemble des dispositifs de protection des circuits terminaux, magnéto thermiques et différentiels (Régime de neutre TT). La distribution est réalisée en câbles U1000 R2V posés sur chemins de câbles ou fixés aux parois sous supports PVC. L'éclairage de sécurité est assuré par des blocs autonomes.
 Mission limitée : Construction d'un atelier de carrosserie à simple RDC disposant d'un garage carrosserie, un local stockage pièces, un local 2 roue, et local déchets. La mise en place d'un nouveau disjoncteur NSX400F en limite de propriété, permettant d'alimenter le TGBT carrosserie. Depuis le TGBT carrosserie, une mise en conformité des protection des TD situés en aval.

 Thermique : Chauffage par climatisation et convecteurs électriques

 Ascenseurs : Sans objet dans le cadre des travaux

 Sécurité incendie :
 Extincteurs portatifs adaptés aux risques
 Extinction automatique à eau de type sprinkler et Robinets d'incendie armés
 SSI de catégorie XXX avec équipement d'alarme de type XX
 Téléphone urbain pour l'alerte

- **CONTRAINTES PARTICULIERES**

 - Liées au site : Sans objet

 - Liées aux risques : Sans objet

 - Liées au mode constructif : De technicité courante – Cloisonnement traditionnel à l'intérieur

 - Liées à l'occupation des locaux : ERP de type M – Effectifs selon article M2

- **CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN FONCTION DES RISQUES**

 avec installation d'extinction automatique à eau de type sprinkler classé à risques courants sans tiers contigus

- **LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS**

 - Locaux à risques moyens :

 - Locaux à risques importants :

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

- **TECHNOLOGIE INNOVANTE**

 Sans objet

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

3 - DOCUMENTS EXAMINÉS

Intitulé / Description et émetteur du document	Date indice	Reçu le
AB Architecte		
• Plan 25-013_SGAMI-66_DCE_10-VRD-12-LAV_plan1-VOIRIE_260610	22/06/2026	22/06/2026
• Plan 25-013_SGAMI-66_DCE_10-VRD-12-LAV_plan2-ASS_260610	22/06/2026	22/06/2026
• Plan 25-013_SGAMI-66_DCE_10-VRD-12-LAV_plan3-RES-SECS_260610	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 01a -Plan masse e¦ütendu	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 01b -Plan masse	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 01c -Plan Toiture	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 02 Plan PROJET	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 03 Plan PROJET Local de¦üchet	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 04a -Coupe 1	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 04b -Coupe 2	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 04c -Coupe 3	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 04d -Coupe-4	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 05a -Fac¦ºades	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 05b -Fac¦ºades-2	22/06/2026	22/06/2026
• Plan ARCH 06 carnet de¦ütails	22/06/2026	22/06/2026
• Descriptif CARROSSERIE PERPIGNAN - CCTP Lot N-¦00 GENERALITES COMMUNES A TOUS LES LOTS	22/06/2026	22/06/2026
• Descriptif CARROSSERIE PERPIGNAN - CCTP LOT N-¦01 Gros-Oeuvre	22/06/2026	22/06/2026
• Descriptif CARROSSERIE PERPIGNAN - CCTP LOT N-¦02 -Charpente Me¦ütallique	22/06/2026	22/06/2026
• Descriptif CARROSSERIE PERPIGNAN - CCTP Lot N-¦03 COUVERTURE ET BARDAGE METALLIQUE	22/06/2026	22/06/2026
• Descriptif CARROSSERIE PERPIGNAN - CCTP Lot N-¦04 ETANCHEITE - ZINGUERIE	22/06/2026	22/06/2026
• Descriptif CARROSSERIE PERPIGNAN - CCTP Lot N-¦06 AMENAGEMENTS INTERIEURS - FINITIONS - NETTOYAGE	22/06/2026	22/06/2026
• Descriptif CARROSSERIE PERPIGNAN - CCTP Lot N-¦07 REVETEMENT DE SOL RESINE	22/06/2026	22/06/2026
• Descriptif CARROSSERIE PERPIGNAN - CCTP LOT N-¦08 CVC-PB PRO DCE	22/06/2026	22/06/2026
• Descriptif CARROSSERIE PERPIGNAN - CCTP LOT N-¦09 ELEC CFO CFA PRO DCE	22/06/2026	22/06/2026
• Descriptif CARROSSERIE PERPIGNAN - CCTP Lot N-¦11 AIRE DE JEUX	22/06/2026	22/06/2026
• Descriptif CARROSSERIE PERPIGNAN - CCTP LOTS N-¦ 10-12 VRD Aire de lavage	22/06/2026	22/06/2026
• Plan CARROSSERIE PERPIGNAN - LOT 08 CVC-PB_ PRO DCE - PLAN MASSE GAZ	22/06/2026	22/06/2026
• Plan CARROSSERIE PERPIGNAN - LOT 08 CVC-PB_ PRO DCE - PLAN RDC	22/06/2026	22/06/2026
• Plan EDL 00 -Plan Ge¦üome¦Çtre	22/06/2026	22/06/2026
• Plan EDL 01 -EDL RDC	22/06/2026	22/06/2026
• Plan EDL 02 -EDL Fac¦ºades	22/06/2026	22/06/2026
• Plan LOT09 ELEC Carrosserie Prianon SGAMI Plans CFO CFA	22/06/2026	22/06/2026
• Plan LOT09 ELEC Etude eclairage carroserie SGAMI Exterieur	22/06/2026	22/06/2026
• Plan LOT09 ELEC SeQuelec_Guide_4	22/06/2026	22/06/2026
• Plan STR 01 -Plan fondations	22/06/2026	22/06/2026
• Plan STR 02 -Plan GO	22/06/2026	22/06/2026
• Plan STR 03 -Plan Charpente	22/06/2026	22/06/2026
SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES COMPTES		
• Rapport RAPCPE2.O.2211-2 - PERPIGNAN	22/06/2026	22/06/2026

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

4 - REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET

L'examen des documents de conception visés dans les pages précédentes dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, appelle les observations suivantes :

- Les avis et observations formulés dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui sont explicitement indiqués.
- Les avis formulés sur le projet ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés lors des phases ultérieures.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à nous communiquer pour avis, avant début des travaux correspondants.
- Les entreprises devront nous préciser les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, article R.125-19 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Notre mission ne comprend pas de contrôle en usine ou en atelier, sur les ouvrages ou parties d'ouvrage, et éléments d'équipement destinés à être incorporés dans la construction.

MISSION : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

L - Solidité des ouvrages et élements d'équipements

Objet / article de référence	Avis
HYPOTHESES GENERALES	
Données relatives au système de fondation	
Adaptation au site	
Fondations à proximité d'autres bâtiments	Un détail spécifique de la réalisation des fondations au droit du bâtiment existant est à fournir , et conformément à l'étude de sol, préciser les solutions prises pour réaliser les fondations au droit des mitoyenneté
Etude des fondations	Validation des tassement à fournir
Données relatives à la structure	
Hypothèses de charges sur les structures	Charge d'exploitation sur le dallage sont à préciser et à valider par la MOA La charge d'accumulation de neige au niveau des acrotères sont à prendre en compte dans le calcul de la charpente métallique
OUVRAGES GEOTECHNIQUES	
Fondations superficielles et radiers	Plan des fondations transmis est insuffisant pour nous permettre d'mettre un avis,
Dallages	Détails de réalisation des dallages sur terre plein à fournir au regard de l'étude de sol qui l'autorise sous certaines conditions, ou prévoir la reprise du dallage
REVETEMENTS	
Revêtements de sol	Préciser sur les pièces écrites, que la résine de sur dallage qui sous avis technique devra valider le support et précise les prescriptions supplémentaire qui peut impacter la réalisation du dallage

MISSION : LE - Solidité des existants

LE - Solidité des ouvrages et élements d'équipements existants

Objet / article de référence	Avis
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	
Examen des renseignements fournis par le maître d'ouvrage sur les existants	Rapport de diagnostic du bâtiment existant est à fournira avant début des travaux
EXAMEN DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT	
	Détail de réalisation des reprise en sous œuvre ainsi que des ouvertures et leurs éventuels renforcement sont à fournir pour avis

MISSION : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie

Objet / article de référence	Avis
- GEN 1	Les portes sectionnelles devront présenter un classement au

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie

Objet / article de référence	Avis
	vent minimum V3

MISSION : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

STI-IN - Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels

Objet / article de référence	Avis
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES EN INCENDIE	
Généralités	
R.4216-4 - Effectif théorique	
Effectif du personnel majoré de l'effectif du public éventuel	La déclaration d'effectif est à fournir par le chef d'établissement
DEGAGEMENTS	
Dispositions générales	
R.4216-5 - Largeur des dégagements	Prévoir la création de cheminement de minimum 1 UP pour gagner l'évacuation (marquage au sol à titre de conseil)
R.4216-8 - Calcul des dégagements	L'effectif du dégagement depuis le l'atelier ne devras être supérieur à 19 personnes comptant l'effectif existant
R.4227-6 - Portes utilisées pour l'évacuation	En cas de porte avec contrôle d'accès, prévoir un DM vert pour déverrouillage des portes de sortie de secours
R.4227-13 - Signalisation des sorties	Revoir le balisage de la sortie de secours depuis le magasin neumatique (diriger via le bureau N°2 pour éviter la marche)
R.4227-14 - Eclairage de sécurité	Absence d'éclairage de sécurité au niveau de la porte de sortie de secours de l'atelier
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES	
Emploi des matières inflammables	Préciser si dans les locaux, il est entreposé ou manipulé des produit ou liquide inflammables
MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
Moyens d'extinction	Doter l'établissement d'extincteur à nombre suffisant et adaptés au différents risques
Consignes de sécurité incendie	Prévoir l'apposition de consignes de sécurité

STI-TB - Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires et industriels

Objet / article de référence	Avis
CHAUFFAGE DES LOCAUX	
Règles générales	
R.4216-17 - Application des réglementations en vigueur	Descriptifs des travaux très succinct , il faudra à minima : - Au passage des réseau gaz dans le bâtiment avec moins de retour possible - Prévoir la mise en place sous gaine Ventilé des conduit gaz à la traversée des murs - Protection des conduit sur la hauteur de 1,80 m - Prévoir une vanne gaz du local, une vanne gaz sur chaque tue radiant gaz - En cas de cheminement dans le faux plafond, les dispositions envisagées pour al ventilation sont à préciser *ces prescriptions sont à titre de conseil, Un descriptif conforme à la règlementationen vigueurs (arrêté et DTU Fumisterie) est à fournir pour avis et à compléter avec les pièces écrites
R.4227-18 - Appareil de production-émission de chaleur	Les tubes radiant gaz devront être sous marque NF GAZ

STI-EL - Installations électriques dans les bâtiments tertiaires et industriels

Objet / article de référence	Avis
CODE DU TRAVAIL - INSTALLATIONS ELECTRIQUES	
Prescriptions relatives à la conception et à la réalisation des installations électriques Basse Tension	
R.4215-6 - Matériels supportant les effets de surintensité	
- Appareils de connexion, de sectionnement, de commande et de protection	Note de calculs transmises avec IK3 au TGBT carrosserie =15KA.
R.4215-15 - Installations électriques conformes aux normes et guides d'application.	Nous transmettre le rapport DRPE permettant de déterminer les zone ATEX.

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

STI-EL - Installations électriques dans les bâtiments tertiaires et industriels

Objet / article de référence	Avis
	Il sera considéré ATEX la cabine ainsi que le local Labo Peinture. Indices de protection requis : - Locaux techniques et atelier IP55 et IK08.

MISSION : PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

PS - Protection parasismique des bâtiments

Objet / article de référence	Avis
FONDATIONS ET SOUTENEMENTS	
Système de fondation envisagé	Justifier l'absence de tirant sismique entre les semelles isolées, ou point à reprendre (liaison bi-dorectionnel)
OSSATURE ET ELEMENTS DE STRUCTURE	
Cheminement des efforts - Contreventement	
système du contreventement envisagé	Préciser les dispositions envisagées pour la tenue des murs en tête
Justification du comportement sous séisme	
Classe de ductilité retenue	Classe de ductilité prise en compte pour le calcul des structures est à préciser

Vous voudrez bien confirmer par courrier, la prise en compte des observations formulées.

Pour contribuer à l'obtention d'une meilleure qualité de votre ouvrage,
nous sommes à votre disposition pour participer à une réunion de mise au point générale.

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

5 - LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE

Codes utilisés associés à nos avis

La signification des codes utilisés dans nos missions est la suivante :

AF : Favorable
Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

AP : A préciser
Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Cet avis présente un caractère suspensif : il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées, faute de quoi notre avis deviendra défavorable.

OB : Observations
Les dispositions prévues dans les documents examinés peuvent générer un ou plusieurs des aléas techniques visés dans nos missions. Cet avis présente un caractère défavorable et sera maintenu dans notre rapport final de contrôle technique en l'absence de prise en compte.

SO : Sans Objet
L'indication Sans Objet s'applique aux articles réglementaires qui ne sont pas concernés par certaines dispositions ou lorsqu'ils ne comprennent pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité.

HM : Hors mission
L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

PM : Pour Mémoire
L'indication Pour Mémoire s'applique aux articles règlementaires qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Chapitre : L - Solidité des ouvrages et élements d'équipements

Textes de référence

Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
Les textes techniques de caractère normatif suivants :
- Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ;
- Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ;
- Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : L V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
HYPOTHESES GENERALES			
Données relatives au système de fondation			
Reconnaissance des sols	QEls: 2,75 bar QElu : 4,5 bar	AF	
Adaptation au site			
Fondations à proximité d'autres bâtiments		**AP**	1-Un détail spécifique de la réalisation des fondations au droit du bâtiment existant est à fournir , et conformément à l'étude de sol, préciser les solutions prises pour réaliser les fondations au droit des mitoyenneté
Etude des fondations		**AP**	1-Validation des tassement à fournir
Données relatives à la structure			
Hypothèses de charges sur les structures		**AP**	1-Charge d'exploitation sur le dallage sont à préciser et à valider par la MOA 2-La charge d'accumulation de neige au niveau des acrotères sont à prendre en compte dans le calcul de la charpente métallique
OUVRAGES GEOTECHNIQUES			
Fondations superficielles et radiers		**AP**	1-Plan des fondations transmis est insuffisant pour nous permettre d'mettre un avis,
Dallages		**AP**	1-Détails de réalisation des dallages sur terre plein à fournir au regard de l'étude de sol qui l'autorise sous certaines conditions, ou prévoir la reprise du dallage
STRUCTURES			
Murs	voiles en béton armé	AF	
Portiques et charpentes			
Charpente métallique		AF	
ENVELOPPE - FACADES			
Façades légères	Bardage double peau en acier	AF	
Menuiseries extérieures	Menuiseries en aluminium à rupture de pont thermique	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : L V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
		de classement A2 E4B VA2		
ENVELOPPE - COUVERT				
Couverture		Couverture étanchéité bicouche sur bac acier perforé	**AP**	
REVETEMENTS				
Revêtements de sol			**OB**	1-Préciser sur les pièces écrites, que la résine de sur dallage qui sous avis technique devra valider le support et précise les prescriptions supplémentaire qui peut impacter la réalisation du dallage

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : LE - Solidité des existants

Chapitre : LE - Solidité des ouvrages et élements d'équipements existants

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
Les textes techniques de caractère normatif suivants :
- Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ;
- Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ;
- Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : LE V0 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS			
SOLIDITE DES EXISTANTS			
		PM	Nous rappelons que la mission LE a pour objectif la prévention des aléas techniques susceptibles d'affecter la solidité des existants du fait de la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs dans les constructions achevées.
Examen des renseignements fournis par le maître d'ouvrage sur les existants		**AP**	1-Rapport de diagnostic du bâtiment existant est à fournira avant début des travaux
EXAMEN DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT			
		AP	1-Détail de réalisation des reprise en sous œuvre ainsi que des ouvertures et leurs éventuels renforcement sont à fournir pour avis

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie

Remarques générales		
	Les portes sectionnelles devront présenter un classement au vent minimum V3	-GEN 1

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

Chapitre : STI-IN - Dispositions constructives incendie dans les bâtiments tertiaires et industriels

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
- Code du travail - Livre II - Titre 1er - Chapitre VI : Articles R.4216-1 à R.4216-30 - Arrêté du 31/05/94 - Arrêté du 05/08/92 modifié (22/09/95 et 10/09/98) - Article 14 de l'arrêté du 04/11/93

Chapitre : STI-IN V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES EN INCENDIE			
Généralités			
R.4216-1 - Champs d'application		PM	
R.4216-4 - Effectif théorique		PM	
Conception - Desserte - Distribution			
R.4216-3 - Isolement par rapport aux tiers		SO	
DEGAGEMENTS			
Dispositions générales			
R.4216-5 - Largeur des dégagements		**AP**	1-Prévoir la création de cheminement de minimum 1 UP pour gagner l'évacuation (marquage au sol à titre de conseil)
R.4216-11 - Distance maximale à parcourir		AF	
R.4216-8 - Calcul des dégagements	Présence de 2 dégagements totalisant 2 UP pour un effectif intérieur à 19 personnes	**AP**	1-L'effectif du dégagement depuis le l'atelier ne devras être supérieur à 19 personnes comptant l'effectif existant
R.4227-6 - Portes utilisées pour l'évacuation		**AP**	1-En cas de porte avec contrôle d'accès, prévoir un DM vert pour déverrouillage des portes de sortie de secours
R.4227-13 - Signalisation des sorties		**OB**	1-Revoir le balisage de la sortie de secours depuis le magasin neumatique (diriger via le bureau N°2 pour éviter la marche)
R.4227-14 - Eclairage de sécurité		**OB**	1- Absence d'éclairage de sécurité au niveau de la porte de sortie de secours de l'atelier
DESENFUMAGE	Absence de locaux de surface supérieure à 300 m², ou 100 m² aveugles Etablissant à simple RDC sans escalier	SO	
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES			
Emploi des matières inflammables		**AP**	1-Préciser si dans les locaux, il est entreposé ou manipulé des produit ou liquide inflammables
MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : STI-IN V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
Moyens d'extinction		**OB**	1-Doter l'établissement d'extincteur à nombre suffisant et adaptés au différents risques
Système d'alarme		AF	
Consignes de sécurité incendie		**AP**	1-Prévoir l'apposition de consignes de sécurité

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

Chapitre : STI-TB - Installations thermiques dans les bâtiments tertiaires et industriels

Chapitre : STI-TB V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DESENFUMAGE		SO	
CHAUFFAGE DES LOCAUX			
Règles générales			
R.4216-17 - Application des réglementations en vigueur		**OB**	1- Descriptifs des travaux très succinct , il faudra à minima : - Au passage des réseau gaz dans le bâtiment avec moins de retour possible - Prévoir la mise en place sous gaine Ventilé des conduit gaz à la traversée des murs - Protection des conduit sur la hauteur de 1,80 m - Prévoir une vanne gaz du local, une vanne gaz sur chaque tue radiant gaz - En cas de cheminement dans le faux plafond, les dispositions envisagées pour al ventilation sont à préciser *ces prescriptions sont à titre de conseil, Un descriptif conforme à la règlementationen vigueurs (arrêté et DTU Fumisterie) est à fournir pour avis et à compléter avec les pièces écrites
R.4227-18 - Appareil de production-émission de chaleur		**AP**	1-Les tubes radiant gaz devront être sous marque NF GAZ
R.4216-19 - Interdiction de matières combustibles pour la réalisation de certains conduits		SO	
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES			
Emploi des matières inflammables			
R.4216-21 - Régles applicables		PM	Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peux faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini.
CONDUITS DE FUMEE - arrêté du 22 octobre 1969			
Conduits à tirage naturel			
Art. 16 - Evacuation des gaz brulés d'appareils à gaz			
Conduit de fumée polycombustible		PM	Voir articles 8 à 15 ci-avant

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

Chapitre : STI-EL - Installations électriques dans les bâtiments tertiaires et industriels

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code du travail : Articles R.4215-1 à R.4215-17 - Articles R.4216-21 et R.4227-14

Chapitre : STI-EL V0 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DEGAGEMENTS			
Dispositions générales			
R.4227-14 - Eclairage de sécurité			
Eclairage de sécurité permettant l'évacuation		AF	
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES			
Emploi des matières inflammables		AF	
SECURITE DES LIEUX DE TRAVAIL			
Installations électriques			
Obligations générales du maître d'ouvrage		AF	
CODE DU TRAVAIL - INSTALLATIONS ELECTRIQUES			
Prescriptions relatives à la conception et à la réalisation des installations électriques Basse Tension			
R.4215-3 - Protection contre les contacts directs et indirects			
- Mise hors de portée par éloignement		AF	
- Mise hors de portée au moyen d'obstacles		AF	
- Mise hors de portée par isolation		AF	
- TRES BASSE TENSION DE SECURITE (TBTS)		SO	
- TRES BASSE TENSION DE PROTECTION (TBTP)		SO	
- TRES BASSE TENSION FONCTIONNELLE (TBTF)		SO	
- Isolation double ou renforcée (Classe II)		AF	
- Séparation de circuit		AF	
- Installation à courant continu		AF	
- Protection par dispositif différentiel		AF	
- Protection complémentaire par DDR à haute sensibilité		AF	
- Constitution de la prise de terre		AF	
- Valeur de la résistance de la prise de terre	1 ohm.	AF	
- Mise à la terre des masses métalliques		AF	
- Liaison équipotentielle		AF	
- Isolement de l'installation basse tension		AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : STI-EL V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
R.4215-4 - Protection contre les surtensions		SO	
R.4215-5 - Risques d'élévation normale de température des matériels électriques		AF	
R.4215-6 - Matériels supportant les effets de surintensité			
- Appareils de connexion, de sectionnement, de commande et de protection		**AP**	1-Note de calculs transmises avec IK3 au TGBT carrosserie =15KA.
- Conducteurs des canalisations fixes protégées contre les surintensités.		AF	
- Matériels avec diélectriques liquides inflammables et transformateurs type sec protégés contre les risques d'incendie.		SO	
R.4215-7 - Dispositifs de sectionnement permettant d'intervenir en sécurité sur l'installation.			
- Séparation des installations électriques		AF	
- Séparation des circuits ou appareils d'utilisation		AF	
- Séparation des sources d'alimentation		AF	
R.4215-8 - Dispositifs de coupure d'urgence de l'alimentation électrique.		AF	
R.4215-9 - Mode de pose des canalisations électriques	Chemins de câbles.	AF	
R.4215-10 - identification des circuits et des appareillages			
- Localisation et repérage des canalisations		AF	
- Repérage des conducteurs		AF	
R.4215-11 - Matériels électriques tenant compte de la tension et des conditions d'environnement.		AF	
R.4215-12 - Installations électriques exposées à des risques d'incendie ou d'explosion		AF	
R.4215-13 - Locaux ou emplacement de service électrique		SO	
R.4215-15 - Installations électriques conformes aux normes et guides d'application.		**AP**	1- Nous transmettre le rapport DRPE permettant de déterminer les zone ATEX. Il sera considéré ATEX la cabine ainsi que le local Labo Peinture. 2- Indices de protection requis : - Locaux techniques et atelier IP55 et IK08.
R.4215-16 - Matériels électriques conformes aux normes ou spécifications techniques assurant un niveau de sécurité équivalent.		AF	
R.4215-17 - Eclairage de sécurité		AF	
Prescriptions relatives à la conception et à la réalisation des installations électriques Haute Tension		SO	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : STI - Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

Chapitre : STI-TM - Ascenseurs dans les bâtiments tertiaires et industriels

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code du travail - 4ème partie - Livre II - Titre 1er - Chapitre IV : Articles R.4214-15 à R.4214-16 - Code du travail - 4ème partie - Livre II - Titre 1er - Chapitre VI : Articles R.4216-1 à R.4216-30

Chapitre : STI-TM V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
SECURITE DES LIEUX DE TRAVAIL	Absence d'ascenseur dans le bâtiment (bâtiment en RDC)	SO	

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Chapitre : PS - Protection parasismique des bâtiments

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de l'environnement - Articles R563-1 à D563-8-1 Code de l'urbanisme - Articles R431-16, A431-10 et A431-11 Arrêté du 22 octobre 2010 modifié, relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite "à risque normal"

Chapitre : PS V0 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
CONTEXTE REGLEMENTAIRE			
Dispositions définies par arrêté du 22 octobre 2010 modifié		AF	
DISPOSITIONS DE L'OUVRAGE			
Interface sol-structure		AF	
Dispositions générales de l'ouvrage			
Configuration en plan		AF	
Configuration en élévation		AF	
FONDATIONS ET SOUTENEMENTS			
Contexte géotechnique de l'opération		AF	
Système de fondation envisagé		**AP**	1- Justifier l'absence de tirant sismique entre les semelles isolées, ou point à reprendre (liaison bi-dorectionnel)
OSSATURE ET ELEMENTS DE STRUCTURE			
Cheminement des efforts - Contreventement			
système du contreventement envisagé		**AP**	1-Préciser les dispositions envisagées pour la tenue des murs en tête
Justification du comportement sous séisme			
Classe de ductilité retenue		**AP**	1-Classe de ductilité prise en compte pour le calcul des structures est à préciser

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Copie(s) à :

AB Architecte

Adresse chantier

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite